Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260407-DCM19-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 7 AVRIL 2026

Conseillers: 09
Présents: 09
Votants: 09
Pouvoir:

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,

Secrétaire de séance : PAILLIER Julien

Date de la convocation : 02 avril 2026

Objet : Désignation des délégués représentant de la commune au Centre National d'Action Sociale (CNAS)

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5212-7, L5212-8 et L5211-7 II
- Considérant que la commune d'Amuré est adhérente au CNAS
- Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT énonce que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux
- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués locaux (élus et agents), chargés de représenter la commune d'AMURE au sein du CNAS

Il est proposé au conseil municipal :

- De désigner comme délégués de la commune au CNAS les personnes suivantes :

	NOM	PRENOM	Date de naissance	Adresse	Courriel
Délégué collège élus	PECKRE	Francis	23/07/1956	1 impasse de l'ancienne laiterie 79210 AMURE	peckre.francis-adjoint@orange.fr
Délégué collège agents	ROBERT	Gaëta	13/03/1968	2 rue du château 79270 SANSAIS	gaeta.robert@gmail.com

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination des délégués.

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260407-DCM19-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception définitive : 13/04/2026

La délibération sera notifiée au CNAS dès sa publication.

Fait à AMURÉ, le 07 avril 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Julien PAILLIER

MAIRIE de AMURÉ 79 (Deux-Sèvres)

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :